

Enquête publique Approbation Servitudes d'Utilité Publique

LEGENDE Servitude AC1: Protection des monuments historiques

Monument historique classé ou inscrit

Bassin de cohésion territoriale : Souillac

Périmètre de protection autour des monuments historiques

Servitude AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés

Sites inscrits ou classés

Servitude AC3 : Réserve Naturelle Régionale

Réserve Naturelle Régionale Marais de Bonnefont

Servitude AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Servitude PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Plan de Prévention des Risques Naturels de Rocamadour

Plan de Prévention des Risques Inondations de la Dordogne

Zone bleue

Zone orange

Zone verte 1

Zone verte 2

Servitude T1 : Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

Emprise le long des voies ferrées

Servitudes T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Vallée de la Dordogne

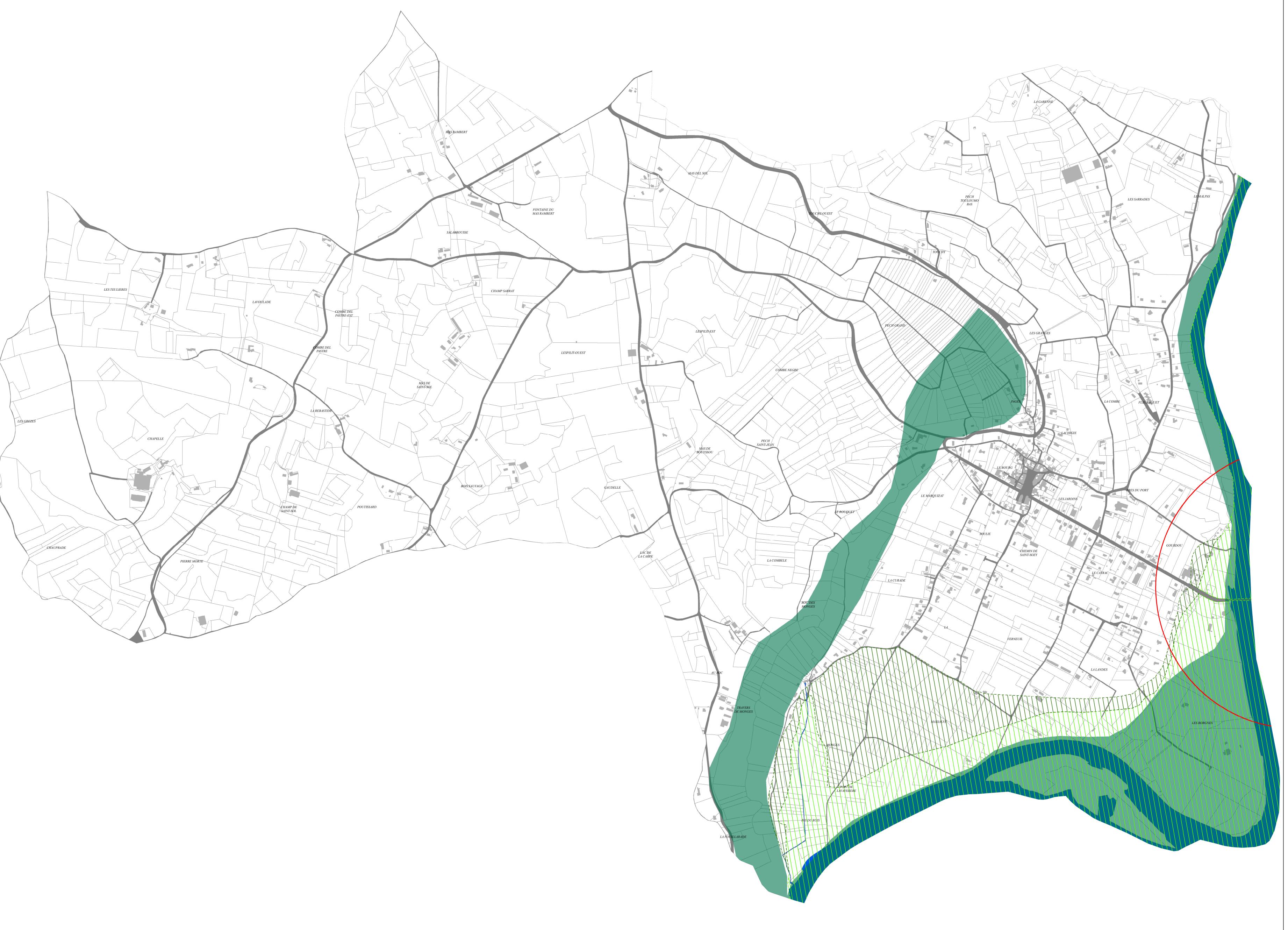
Données complémentaires (à titre d'information)

Classement sonore

Espaces Naturels Sensibles

Natura 2000 - Zones Spéciales de Conservation





500 ── Mètres